Facilitation des déplacements internationaux de chevaux de compétition

Résultats d'un partenariat public-privé fructueux

INTERNATIONAL HORSE SPORTS CONFEDERATION
IHSC

OIE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

Les enjeux liés aux déplacements transfrontaliers de chevaux de compétition

La filière des sports équestres a connu une expansion significative au cours des dix dernières années. Les manifestations hippiques internationales, les courses hippiques et les concours équestres se sont multipliés. Ces derniers, impliquant des déplacements temporaires de chevaux entre des pays qui n'ont pas nécessairement le même statut sanitaire, comportent un certain risque en termes de propagation de maladies. L'OIE et la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC) ont donc réuni leurs forces pour que ce risque soit pris en compte et géré avec efficacité tout en facilitant le déplacement des chevaux de compétition.

Nécessité d'une collaboration et d'une harmonisation réglementaire

Le nombre croissant de manifestations équestres a fait ressortir d'importantes difficultés qui entravent les déplacements des chevaux de compétition. Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

Absence d'harmonisation des mesures à l'importation

d'un pays à l'autre (en raison des résultats divergents obtenus lors d'évaluations du risque et de la diversité des situations de la santé animale suivant les régions). Il en résulte parfois des mesures excessives ou hétéroclites imposées aux déplacements de chevaux de compétition.

Manque de coordination et de communication et absence d'un engagement commun

en faveur des manifestations sportives équestres. Des protocoles accélérés doivent être mis en place, axés sur la coopération entre les secteurs public et privé et plus particulièrement entre les autorités douanières, la filière équestre et les Services vétérinaires.

OIE-IHSC : un partenariat public-privé pour répondre aux défis des déplacements transfrontaliers des chevaux de compétition

L'efficacité de la gestion des risques liés aux déplacements temporaires de chevaux de compétition est tributaire des efforts consentis tant par le secteur privé que par le secteur public.

Depuis sa création en 2013, le partenariat entre l'OIE et l'IHSC a permis d'élaborer plusieurs outils destinés à être utilisés à l'échelle mondiale. Il s'agit en particulier du cadre applicable aux chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (cadre HHP) et du concept de zones indemnes de maladies des équidés (EDFZ). Ces deux outils s'appuient sur les dispositions des chapitre du *Code terrestre* sur le « zonage et la compartimentation » et sur la « sous-population de chevaux à statut sanitaire élevé ».

Des informations plus détaillées sur ces outils sont présentées ci-après.

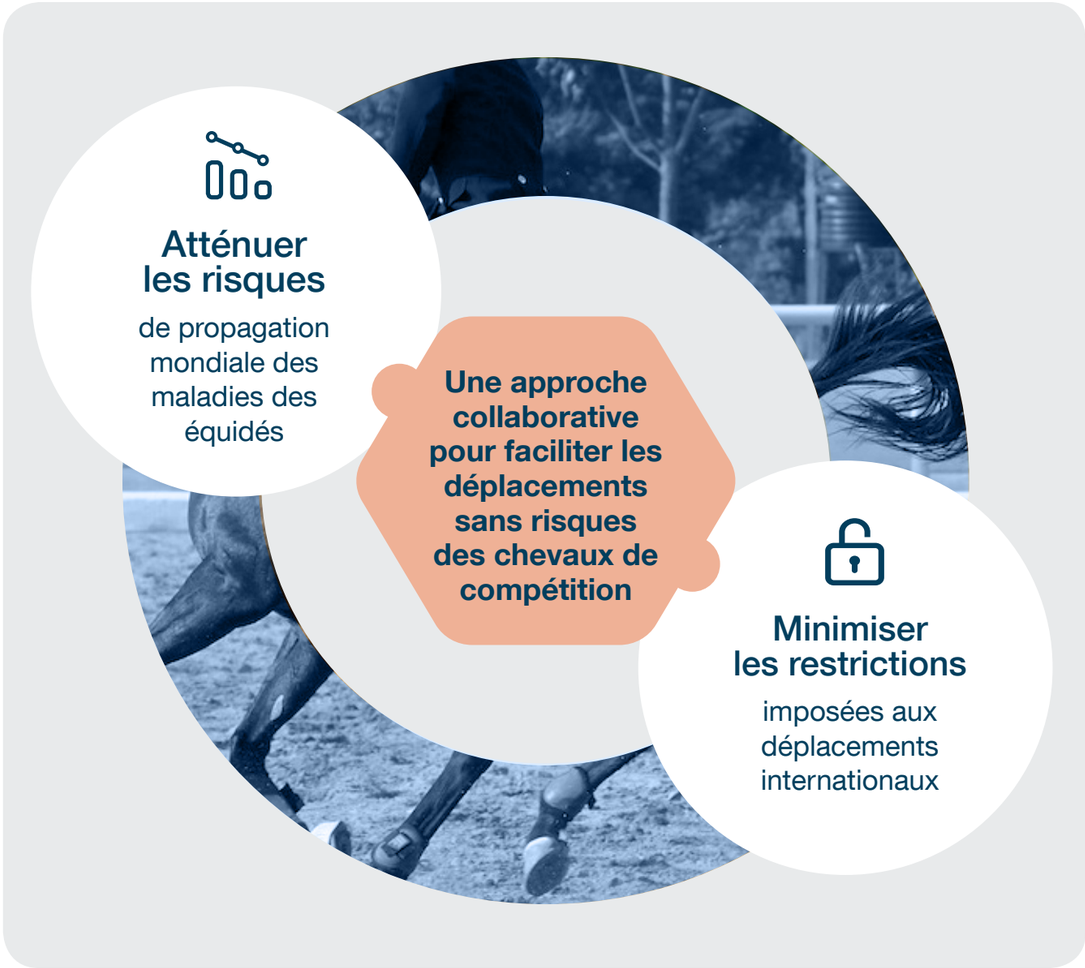

Adoption d'une méthode fondée sur le risque

Lorsque des manifestations équestres sont organisées dans un pays où certaines maladies spécifiques des équidés ne peuvent être éradiquées ni contrôlées sur tout le territoire national, le pays peut envisager de définir une ou plusieurs zones dans lesquelles les risques liés à ces maladies sont effectivement maîtrisés.

Les zones indemnes de maladies des équidés (EDFZ) permettent de maintenir une séparation stricte entre les chevaux importés et la population équine locale. Leur but est de protéger les chevaux importés contre des maladies éventuellement présentes dans d'autres régions du territoire national et, en même temps, de protéger la population équine du pays contre des maladies importées.

Quels sont les critères de mise en place d'une EDFZ ?

- Établissement d'une zone définie placée sous le contrôle des Autorités vétérinaires.
- Définition d'une population équine limitée dont le statut sanitaire est connu.
- Application de mesures de biosécurité spécifiques.
- Traçabilité et suivi des déplacements : procédures de certification pour chaque entrée et sortie d'équidés de la zone.
- Mise en place d'un plan d'urgence pour une gestion efficace du risque.

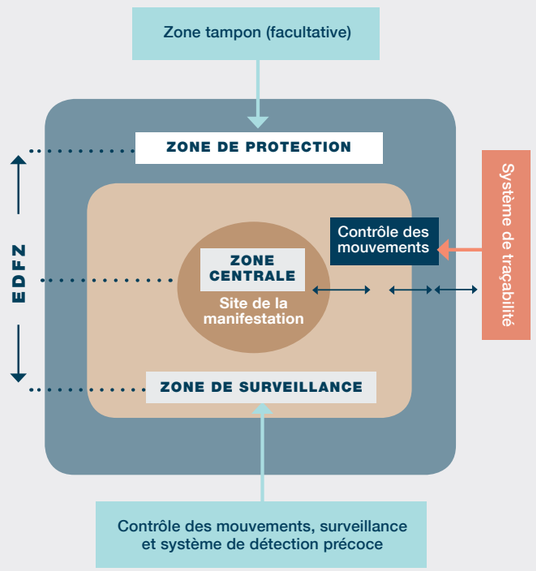

Le cadre HHP (chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé)

Le cadre HHP vise à harmoniser les mesures applicables aux importations de chevaux de compétition et à simplifier la procédure de certification pour les déplacements temporaires. Il s'agit ainsi d'accroître l'accès aux compétitions internationales de nombreux pays ou régions ayant des intérêts dans les sports équestres ou les courses hippiques.

Qu'est-ce qu'un cheval HHP ?

Un cheval de compétition en bonne santé répond à la définition d'un cheval HHP s'il bénéficie d'un statut sanitaire reconnu et s'il satisfait à une série d'exigences spécifiques ayant trait aux tests de laboratoire et aux vaccinations. En outre, il provient obligatoirement d'un compartiment HHP, c'est-à-dire d'un site faisant l'objet d'une série de mesures de biosécurité spécifiques. Les chevaux HHP ainsi que les compartiments HHP sont soumis à une supervision vétérinaire permanente.

Les étapes de la qualification du statut HHP

1 Un cheval de compétition candidat à la qualification HHP est soumis pendant une période définie à des tests de laboratoire et reçoit les vaccinations appropriées.

2 Des procédures spécifiques de gestion et de supervision sont en place sur le site d'origine du cheval ainsi que sur les sites d'accueil temporaire, pendant le transport et lors de la manifestation équestre.

3 Un cheval HHP muni de son certificat sanitaire temporaire HHP peut se rendre dans de multiples endroits pendant une période n'excédant pas 90 jours.

4 En cas de suspension de son statut HHP, le cheval doit repasser intégralement la période de qualification avant de recouvrer le statut HHP.

Les Autorités vétérinaires du pays hôte ont accès en permanence aux informations relatives à l'identification et à la traçabilité des chevaux HHP

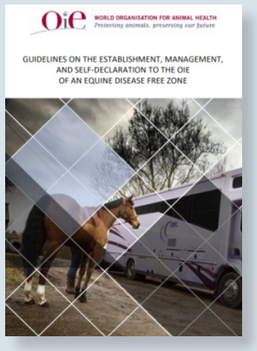

Le cadre HHP et le concept d'EDFZ offrent un référentiel pour les déplacements temporaires des chevaux qui participent à des manifestations équestres internationales. Leur but est également d'encourager les Autorités vétérinaires, la filière équestre et les autorités douanières à œuvrer en faveur d'une meilleure communication afin de faciliter les déplacements temporaires des chevaux de compétition et d'harmoniser les exigences en la matière.

Lignes directrices sur la mise en place, la gestion et l'auto-déclaration à l'OIE d'une EDFZ

Manuel HHP

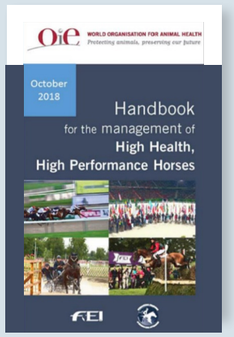

Facilitation des déplacements internationaux des chevaux de compétition : une responsabilité partagée

Les secteurs public et privé assument ensemble la responsabilité de veiller à l'efficacité de la mise en place des compartiments HHP et des EDFZ, compte tenu des maladies des équidés éventuellement présentes dans un pays particulier.
La réussite de la collaboration entre ces deux secteurs repose sur un mécanisme formalisé de consultation intégrant toutes les parties intéressées et définissant clairement les responsabilités de chacun en matière d'importation et de biosécurité.

À noter que les responsabilités fonctionnelles indiquées ci-après ne tiennent pas compte des mesures prises au niveau national pour financer les activités (par exemple, les mécanismes de recouvrement des coûts), ni des modèles de financement et de supervision des performances dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Autorités vétérinaires

- Conception et mise en œuvre des programmes régionaux de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies.
- Mise en place d'un dispositif d'analyse du risque et d'intervention d'urgence.
- Identification des animaux, contrôle des déplacements et traçabilité.
- Certification internationale, quarantaine et procédures de sécurité aux frontières.
- Réalisation de tests diagnostiques de qualité par les laboratoires vétérinaires.
- Intégration des éleveurs et d'autres parties prenantes dans des programmes de détection précoce des maladies.
- Certification des vétérinaires privés et délégation des responsabilités en matière de contrôle sanitaire (mandat sanitaire).

Autorités douanières

- Mise en place de procédures claires pour l'importation de chevaux et les inspections aux postes frontaliers.
- Utilisation du carnet ATA (Admission Temporaire/Temporary Admission), qui facilite les opérations d'exportation ou d'importation temporaires des chevaux de compétition.
- Création d'une base de données contenant des informations précises sur les cargaisons dédouanées afin de faciliter la traçabilité des chevaux importés dès leur arrivée.
- Préparation pour faire face au nombre accru d'importations d'animaux à l'avenir.

Communauté vétérinaire dans le secteur privé

- Suivi des foyers de maladie et notifications aux Autorités vétérinaires.
- Mise en œuvre de la réglementation sur la prévention des maladies, le bien-être animal et la biosécurité, conformément aux normes de l'OIE.
- Vérification de la qualification des personnels chargés des inspections à l'arrivée des chevaux sur le site des épreuves et du suivi post-entrée (vétérinaires, paraprofessionnels et palefreniers).

Filière équestre
(Fédération équestre internationale et Fédération internationale des Autorités hippiques de courses au galop)

- Notification des maladies des équidés aux Autorités vétérinaires.
- Diffusion d'informations générales sur la filière équestre (élevage, courses et fédérations équestres).
- Échange d'informations avec le Comité pour les déplacements internationaux de chevaux (IMHC).
- Contribution à l'élaboration d'accords régionaux visant à faciliter les déplacements de chevaux pur-sang dans le cadre d'exportations temporaires à des fins autres que la reproduction.
- Coordination avec les Autorités vétérinaire et les autorités douanières lors de la préparation d'une manifestation équestre. Cela comprend la liaison avec les responsables du transport et avec les laboratoires et la communication concernant les exigences et les délais à respecter.

Les possibilités offertes par les partenariats public-privé

Les responsabilités et les rôles définis ci-dessus fournissent un cadre dans lequel les parties prenantes peuvent mettre en place des dispositifs officiels à l'échelle nationale définissant clairement les objectifs stratégiques communs, les procédures opérationnelles et les modèles de financement, ainsi que la participation de chacun.
Ces partenariats se justifient d'autant plus que les manifestations sportives de haut niveau comportent des risques financiers importants et que certaines d'entre elles ont une périodicité annuelle.

Manuel PPP

Initiatives conjointes visant à faciliter les déplacements internationaux de chevaux

Les ateliers régionaux et subrégionaux organisés par l'OIE et l'IHSC dans le cadre de leur collaboration ont pour objet de faire acquérir aux parties prenantes les compétences et les connaissances dont elles ont besoin tout en facilitant la mise en œuvre d'outils adaptés et basés sur les normes de l'OIE.

Ces ateliers contribuent à mettre en place un dialogue entre entités publiques et privées. Ils permettent d'identifier les difficultés rencontrées lors des déplacements transfrontaliers de chevaux et de concevoir ainsi que de mettre en œuvre des stratégies communes pour y remédier.

Par ailleurs, des études scientifiques menées dans le cadre de la collaboration OIE-IHSC ont contribué à la révision et à l'actualisation des normes internationales correspondantes de l'OIE et des mesures liées au bien-être animal. Ces travaux de recherche ont porté sur les tests diagnostique et sur le développement de nouveaux vaccins.

Pour plus d'informations :

www.oie.int/deplacements-chevaux-competition

www.fei.org

www.ifhaonline.org

INTERNATIONAL HORSE SPORTS CONFEDERATION IHSC

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir